

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 14 septembre 2026 à 19 h 30, à la salle du centre communautaire Rémi-Sauvé, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance étaient présents :

- le maire M. David McKay
- la conseillère Mme Nathalie Lanthier
- la conseillère Mme Mélissa Morin
- le conseiller M. Neil Morrison
- le conseiller M. Danny Raymond
- le conseiller M. Paul Gauthier
- la conseillère Mme Marie T. Dupont

formant quorum sous la présidence du maire, M. David McKay.

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Danielle Glode et la greffière-trésorière adjointe, Mme Manon Cuillerier sont aussi présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M. David McKay vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance ordinaire du 14 septembre 2026 à 19 h 30.

2026-09-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 septembre 2026 et que tout semble conforme,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le point suivant soit ajouté à l'ordre du jour et que cet ajout soit consenti à l'unanimité des membres du conseil :

10.4 Autorisation – Réparations sur les camions de marque *Freightliner* et *International* servant au déneigement

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit dispensée d'en faire la lecture ;

QUE le conseil adopte l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Législation
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026
 - 3.2. Avis de motion du *Règlement numéro 366-26 (RMH 330) remplaçant le Règlement relatif au stationnement numéro 336-21 (RMH 330)*
 - 3.3. Dépôt du projet de *Règlement numéro 366-26 (RMH 330) remplaçant le Règlement relatif au stationnement numéro 336-21 (RMH 330)*
 - 3.4. Dépôt de la correspondance
4. Demandes externes
 - 4.1. Demande de contribution financière de l'école du *Val-des-Prés* – Salon du livre de Montréal
 - 4.2. Demande de contribution financière de l'*Association de la relève agricole de la Montérégie-Ouest* (ARAMO)
 - 4.3. Demande de contribution financière du *Centre d'action bénévole Soulanges CAB* – Guignolée 2026
5. Ressources humaines
 - 5.1. Démission – Pompier au service de Sécurité incendie
 - 5.2. Proposition d'embauche – Chauffeur de camion de déneigement pour la saison 2026-2027
6. Finances et trésorerie
 - 6.1. Approbation de la liste des déboursées du mois et des transferts budgétaires d'août 2026
 - 6.2. Autorisation de paiement à BC2 pour les travaux de concordance réglementaire

- 6.3. Mandat et autorisation de paiement - dalle de ciment au sous-sol du centre communautaire Rémi-Sauvé
- 6.4. Autorisation de paiement – surface synthétique – terrain de bocce au sous-sol du centre communautaire Rémi-Sauvé
- 6.5. Approbation de la reddition de comptes relative au *Programme d'aide à la voirie locale 2025-2026 – Volet projets particuliers d'amélioration – Projets d'envergure ou supramunicipaux* (PAVL-PPA-ES)
7. Administration
8. Incendie et sécurité publique
9. Travaux publics et voirie
10. Transport et déneigement
- 10.1. Autorisation – appels d'offres sur invitation – Fourniture de sel de déglacage des chaussées en vrac
- 10.2. Autorisation – appels d'offres sur invitation – Fourniture et transport de sable de voirie en vrac
- 10.3. Mandat et autorisation de paiement – déneigement des trottoirs village de Dalhousie et village de Saint-Télesphore saison 2026-2027
- 10.4. Autorisation – Réparations sur les camions de marque *Freightliner* et *International* servant au déneigement
11. Hygiène du milieu et environnement
- 11.1. Autorisation – appels d'offres sur invitation – Collecte, transport et disposition des matières résiduelles domestiques et des objets volumineux pour l'année 2027
- 11.2. Autorisation – appels d'offres sur invitation – Collecte, transport et disposition des matières organiques pour l'année 2027
- 11.3. Engagement – Démarche de réalisation de gestion des actifs municipaux en eau (PGA-Eau)
12. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire
13. Loisirs, culture et vie communautaire
- 13.1. Autorisation – Vente de boissons alcoolisées par des commerçants lors du Festival automnal
- 13.2. Autorisation – Tournoi de balle-molle du 19 septembre 2026
14. **Période de questions**
15. Levée de la séance ordinaire.

2026-09-002

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2026

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026 au moins soixante-douze (72) heures avant cette séance conformément aux articles 148 et 201 du *Code municipal du Québec* ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,
appuyé par le conseiller Neil Morrison
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026.

2026-09-003

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 366-26 (RMH 330) REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT NUMÉRO 336-21 (RMH 330)

Avis de motion est donné par la conseillère Nathalie Lanthier pour la présentation à une séance ultérieure du *Règlement numéro 366-26 (RMH 330) remplaçant le Règlement relatif au stationnement numéro 336-21 (RMH 330)*.

2026-09-004

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 366-26 (RMH 330) REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT NUMÉRO 336-21 (RMH 330)

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie du Projet de règlement au moins soixante-douze heures avant cette séance, la conseillère Nathalie Lanthier dépose le projet du *Règlement numéro 366-26 (RMH 330) remplaçant le Règlement relatif au stationnement numéro 336-21 (RMH 330)*.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

2026-09-005

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE L'ÉCOLE DU VAL-DES-PRÉS – SALON DU LIVRE DE MONTRÉAL

CONSIDÉRANT la demande reçue de l'école du Val-des-Prés sollicitant l'appui financier des municipalités desservies par l'école afin de permettre la participation des élèves à une sortie éducative au Salon du livre de Montréal, prévue pour le 25 novembre prochain ;

CONSIDÉRANT QUE cet évènement culturel majeur favorise la rencontre avec des auteurs, la découverte de la littérature et le développement du goût de la lecture chez les jeunes ;

CONSIDÉRANT QUE le coût du transport pour cette activité s'élève à 1 900 \$ et que les enseignants de l'école souhaitent obtenir une contribution financière des trois municipalités concernées en fonction de la provenance des élèves ;

CONSIDÉRANT QUE selon les inscriptions, la Municipalité de Saint-Télesphore compte 19 % des élèves participant à l'activité ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore accorde une contribution financière de 365 \$ à l'école du Val-des-Prés pour la sortie éducative au Salon du livre de Montréal ;

QUE le conseil autorise la directrice générale à effectuer le paiement de 365 \$, le tout à même le poste budgétaire 02 190 00 970.

2026-09-006

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DE LA RELÈVE AGRICOLE DE LA MONTÉRÉGIE- OUEST (ARAMO)

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière de l'Association de la relève agricole de la Montérégie-Ouest (ARAMO) pour leur souper bénéfice « le Festin des récoltes », tenu le 28 novembre 2026 ;

CONSIDÉRANT l'importance de l'agriculture et de la relève agricole afin d'assurer sa pérennité ainsi que pour encourager les jeunes de 16 à 39 ans ayant comme intérêt l'agriculture ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par la conseillère Marie T. Dupont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil accorde une contribution financière au montant de 200 \$ à l'Association de la relève agricole de la Montérégie-Ouest (ARAMO) ;

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer le paiement de 200 \$, le tout à même le poste budgétaire 02 190 00 970.

2026-09-007

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE SOULANGES (CAB) – GUIGNOLÉE 2026

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière du Centre d'Action Bénévole Soulanges (CAB) à l'occasion de la « Guignolée 2026 » ;

CONSIDÉRANT QUE les sommes et les denrées recueillies permettent notamment de préparer et de distribuer des paniers de Noël généreusement garnis afin que les personnes seules, les familles et les enfants puissent eux aussi vivre la période des Fêtes avec un peu plus de sérénité et de dignité ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé la conseillère Marie T. Dupont,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil accorde une contribution financière au montant de 500 \$ au Centre d'Action Bénévole Soulanges (CAB) à l'occasion de la « Guignolée 2026 » ;

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer le paiement de 500 \$, le tout à même le poste budgétaire 02 190 00 970.

2026-09-008

DÉMISSION – POMPIER AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE *M. Nicolas Carrière-Thomas* a remis sa démission à titre de pompier du service de Sécurité incendie par courriel le 1^{er} septembre 2026 ;

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal prenne acte de la démission de *M. Nicolas Carrière-Thomas*, effective le 1^{er} septembre 2026 à titre de pompier au service de Sécurité incendie ;

QUE le conseil ainsi que les membres du personnel et du service de Sécurité incendie remercie *M Nicolas Carrière-Thomas* pour son dévouement à la Municipalité et lui souhaite bon succès dans ses projets futurs.

2026-09-009

PROPOSITION D’EMBAUCHE – CHAUFFEUR DE CAMION DE DÉNEIGEMENT POUR LA SAISON 2026-2027

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit pourvoir un poste de chauffeur de camion de déneigement pour assurer le service durant la saison 2026-2027 ;

CONSIDÉRANT les recommandations du responsable des travaux publics et de la directrice générale et greffière-trésorière ;

CONSIDÉRANT QUE le candidat recommandé possède les compétences et qualifications requises pour occuper ce poste ;

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller Neil Morrison
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore procède à l’embauche de *M. Samuel Deshaies* à titre de chauffeur de camion de déneigement pour la saison 2026-2027 ;

QUE les conditions de travail soient établies conformément au contrat de travail intervenu entre la Municipalité et l’employé ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

2026-09-010

APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES D’AOÛT 2026

CONSIDÉRANT les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2026-09 des transferts budgétaires du mois d’août 2026 déposées lors de la présente séance ;

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil approuve les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2026-09 des transferts du mois d’août 2026 ;

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à entériner l’annulation du chèque 9866 ;

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 181 525,04 \$, soit :

Salaires versés du 1 ^{er} au 31 août 2026	30 437,82 \$
Prélèvements bancaires du 1 ^{er} au 31 août 2026	32 921,65 \$
Dépenses particulières payées du 1 ^{er} au 31 août 2026	12 093,49 \$
Comptes à payer au 31 août 2026	106 072,08 \$
TOTAL	181 525,04 \$

Je soussignée, Danielle Glode, directrice-générale et greffière-trésorière, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Danielle Glode
Directrice générale et greffière-trésorière

2026-09-011 **AUTORISATION DE PAIEMENT À BC2 POUR LES TRAVAUX DE CONCORDANCE RÉGLEMENTAIRE**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-04-21 adoptée lors de la séance ordinaire du 8 avril 2024, mandant BC2 pour les travaux de concordance règlementaire relatif au nouveau schéma d'aménagement au montant de 81 509, 23 \$ taxes incluses,

CONSIDÉRANT QUE des travaux excédentaires au mandat, tels que le traitement des questions, commentaires et ajustements soulevés par la MRC de Vaudreuil-Soulanges à la suite de l'adoption des projets de règlement étaient requis au montant de 9 706,25 \$ plus taxes applicables ;

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,
appuyé le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil accepte les frais excédentaires au mandat et autorise la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer le paiement de 11 159,76 \$ taxes incluses à BC2, le tout à même le poste budgétaire 02 610 00 411.

2026-09-012 **MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – DALLE DE CIMENT AU SOUS-SOL DU CENTRE COMMUNAUTAIRE RÉMI-SAUVÉ**

CONSIDÉRANT l'offre de service de *Fondations Marleau inc.* pour les travaux d'installation d'une dalle de ciment au sous-sol du centre communautaire Rémi-Sauvé au montant de 13 000 \$ plus les taxes applicables ;

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil octroie le mandat à *Fondations Marleau inc.* au montant de 14 946,75 \$ taxes incluses ;

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer le paiement de 14 946,75 \$ et que la dépense soit financée par le *Programme Nouveaux Horizons pour les aînés*.

2026-09-013 **AUTORISATION DE PAIEMENT – SURFACE SYNTHÉTIQUE – TERRAIN DE BOCCE AU SOUS-SOL DU CENTRE COMMUNAUTAIRE RÉMI-SAUVÉ**

Il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,
appuyé par le conseiller Neil Morrison
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer le paiement de 6 812,27 \$ taxes incluses à L.M.L. Paysagiste et Frères inc. pour l'achat d'une surface synthétique et que la dépense soit financée par le *Programme Nouveaux Horizons pour les aînés*.

2026-09-014 **APPROBATION DE LA REDDITION DE COMPTES RELATIVE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2025-2026 – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION – PROJETS D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX (PAVL-PPA-ES)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore a pris connaissance des modalités d'application du volet *Projets particuliers d'amélioration* (PPA) du *Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL) et s'engage à les respecter ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF 13 a été dûment rempli ;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2026 de l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvée sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Neil Morrison,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Télesphore approuve les dépenses d'un montant de 51 119,10 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF 13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2026-09-015

AUTORISATION – APPELS D'OFFRES SUR INVITATION – FOURNITURE DE SEL DE DÉGLOUPEMENT DES CHAUSSÉES EN VRAC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite aller en appel d'offres sur invitation pour la fourniture de sel de déglaceage des chaussées en vrac ;

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller Neil Morrison
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à demander des soumissions sur invitation pour la fourniture de sel de déglaceage des chaussées en vrac ;

QUE pour être considérée, toute soumission doit être déposée sur les formulaires préparés à cette fin et remise sous pli cacheté ;

QUE les soumissions seront prises en considération à la séance ordinaire du 13 octobre 2026 ;

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et n'encourt aucune obligation envers le ou les soumissionnaires.

2026-09-016

AUTORISATION – APPELS D'OFFRES SUR INVITATION – FOURNITURE ET TRANSPORT DE SABLE DE VOIRIE EN VRAC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite aller en appel d'offres sur invitation pour la fourniture et le transport de sable de voirie en vrac ;

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à demander des soumissions sur invitation pour la fourniture et le transport de sable de voirie en vrac ;

QUE pour être considérée, toute soumission doit être déposée sur les formulaires préparés à cette fin et remise sous pli cacheté ;

QUE les soumissions seront prises en considération à la séance ordinaire du 13 octobre 2026 ;

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et n'encourt aucune obligation envers le ou les soumissionnaires.

2026-09-017

MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS VILLAGE DE DALHOUSIE ET VILLAGE DE SAINT-TÉLESPHORE SAISON 2026-2027

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit assurer le déneigement et l’entretien sécuritaire des trottoirs situés dans les villages de Dalhousie et de Saint-Télesphore ;

CONSIDÉRANT l’offre de services reçue de la *Ferme J.C. Sauvé* au montant de 16 500 \$ plus taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE le montant du mandat est inférieur au seuil d’appel d’offres prévu par la réglementation applicable, permettant ainsi son octroi de gré à gré ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d’accepter cette offre afin d’assurer la continuité et la qualité du service ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le mandat de déneigement des trottoirs des villages de Dalhousie et de Saint-Télesphore pour la saison 2026-2027 soit octroyé à la *Ferme J.C. Sauvé* ;

QUE ce mandat soit octroyé de gré à gré conformément aux dispositions légales applicables ;

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à payer à *Ferme J.C. Sauvé*, un montant de 18 970,92 \$, taxes incluses à même le poste budgétaire 02 330 00 453 selon les modalités suivantes :

15 novembre 2026	3 161,82 \$
15 décembre 2026	3 161,82 \$
15 janvier 2027	3 161,82 \$
15 février 2027	3 161,82 \$
15 mars 2027	3 161,82 \$
15 avril 2027	3 161,82 \$

2026-09-018

AUTORISATION – RÉPARATIONS SUR LES CAMIONS DE MARQUE FREIGHTLINER ET INTERNATIONAL SERVANT AU DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore effectue en régie interne les opérations de déneigement et d’entretien hivernal de son réseau routier municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède notamment deux camions de marque *Freightliner* et *International* utilisés dans le cadre de ces opérations ;

CONSIDÉRANT QUE des réparations et travaux d’entretien sont nécessaires sur ces véhicules afin d’assurer leur bon fonctionnement, leur fiabilité et leur disponibilité en prévision de la saison hivernale ;

CONSIDÉRANT QUE ces véhicules sont essentiels à la réalisation efficace et sécuritaire des opérations de déneigement de la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Neil Morrison,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal autorise les réparations et les travaux d’entretien nécessaires sur les camions de marque *Freightliner* et *International* servant aux opérations de déneigement ;

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à mandater *Lachap mécanique inc.* pour les réparations du camion de marque *International* ;

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à mandater *Service Mobile C.P.* pour les réparations du camion de marque *Freightliner* ;

QUE les dépenses relatives à ces réparations soient imputées à même le poste budgétaire 02 330 00 525 ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à effectuer les paiements requis sur présentation des factures correspondantes.

2026-09-019

AUTORISATION – APPELS D’OFFRES SUR INVITATION – COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DOMESTIQUES ET DES OBJETS VOLUMINEUX POUR L’ANNÉE 2027

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite aller en appel d’offres sur invitation pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles domestiques et des objets volumineux pour l’année 2027 ;

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à demander des soumissions sur invitation pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles domestiques et des objets volumineux pour l’année 2027;

QUE pour être considérée, toute soumission doit être déposée sur les formulaires préparés à cette fin et remise sous pli cacheté ;

QUE les soumissions seront prises en considération à la séance ordinaire du 9 novembre 2026 ;

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore ne s’engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et n’encourt aucune obligation envers le ou les soumissionnaires.

2026-09-020

AUTORISATION – APPELS D’OFFRES SUR INVITATION – COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES MATIÈRES ORGANIQUES POUR L’ANNÉE 2027

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite aller en appel d’offres sur invitation pour la collecte, le transport et la disposition des matières organiques pour l’année 2027 ;

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à demander des soumissions sur invitation pour la collecte, le transport et la disposition des matières organiques pour l’année 2027;

QUE pour être considérée, toute soumission doit être déposée sur les formulaires préparés à cette fin et remise sous pli cacheté ;

QUE les soumissions seront prises en considération à la séance ordinaire du 9 novembre 2026 ;

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore ne s’engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et n’encourt aucune obligation envers le ou les soumissionnaires.

2026-09-021

ENGAGEMENT – DÉMARCHE DE RÉALISATION DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX EN EAU (PGA-EAU)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore reconnaît l’importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d’actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d’offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu’elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs ;

CONSIDÉRANT QUE le PGA maximise l'efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la Municipalité s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;

QUE la Municipalité s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31 mars 2027 le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier ;

QUE le conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

2026-09-022

AUTORISATION – VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES PAR DES COMMERÇANTS LORS DU FESTIVAL AUTOMNAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore organise le Festival automnal afin d'offrir à la population une activité rassembleuse et de favoriser la participation des commerçants locaux ;

CONSIDÉRANT QUE certains commerçants souhaitent offrir et vendre des boissons alcoolisées dans le cadre de cet événement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est favorable à la présence de ces commerçants et à la vente de boissons alcoolisées sur le site du Festival automnal, sous réserve du respect de la législation et de la réglementation applicables ;

CONSIDÉRANT QUE chaque commerçant est responsable d'obtenir, à ses frais, tout permis ou toute autorisation requis auprès de la *Régie des alcools, des courses et des jeux* ou de toute autre autorité compétente ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Marie T. Dupont,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal autorise la vente de boissons alcoolisées par les commerçants participants lors du Festival automnal de la Municipalité de Saint-Télesphore ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à l'obtention, par chacun des commerçants concernés, de tous les permis et autorisations nécessaires ainsi qu'au respect de l'ensemble des lois et règlements applicables ;

QUE les commerçants soient entièrement responsables de la vente et du service des boissons alcoolisées effectués dans le cadre de leurs activités respectives ;

QUE la présente résolution puisse être transmise aux commerçants concernés afin de servir, au besoin, de preuve de l'autorisation de la Municipalité.

2026-09-023

AUTORISATION – TOURNOI DE BALLE-MOLLE DU 19 SEPTEMBRE 2026

CONSIDÉRANT QUE la Ligue de balle-molle de Saint-Télesphore tiendra son tournoi de fin de saison le 19 septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Ligue ont demandé à la Municipalité l'autorisation d'utiliser le BBQ municipal dans le cadre de cet événement ;

CONSIDÉRANT QUE la Ligue souhaite également permettre à *Malcolm 2.0* d'installer et d'exploiter un kiosque sur les lieux du tournoi ;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs souhaitent tenir un feu de joie lors de l'événement, sous réserve de l'autorisation préalable du directeur du Service de sécurité incendie et du respect de toute condition imposée par celui-ci ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal autorise, dans le cadre du tournoi de balle-molle du 19 septembre 2026 :

- L’utilisation du BBQ municipal par la Ligue de balle-molle de Saint-Télesphore ;
- La présence et l’exploitation d’un kiosque par *Malcolm 2.0* ;
- La tenue d’un feu de joie, conditionnellement à l’obtention préalable de l’autorisation du directeur du Service de sécurité incendie et au respect de toutes les mesures de sécurité exigées par celui-ci ;

QUE les organisateurs soient responsables de veiller au respect des règles applicables ainsi qu’à la sécurité et à la propreté des lieux pendant et après l’événement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes à la séance ont posé des questions ou ont apporté des commentaires sur les sujets suivants :

- Terrain de bocce au sous-sol du centre communautaire Rémi-Sauvé ;
- Sécurité routière sur la route 340 et de l’intersection des routes 325 et 340 ;
- Collecte des matières organiques ;
- Programme de gestion des actifs en eau (PGA-Eau) ;
- Suivi de l’acquisition caserne et garage municipal ;
- Enjeux de la récolte et du stationnement dans le village de Dalhousie.

2026-09-024

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la séance ordinaire du 14 septembre 2026 soit levée à 20 h 09.

Je soussigné, David McKay, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

David McKay
Maire

Danielle Glode
Directrice générale et greffière-trésorière